COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de janvier à dix-neuf heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Monsieur Luc AZELART, 3ème adjoint au Maire de Dohem, dûment convoqués le 18 janvier 2024.

Etaient présents : Eugéna RITAINE, Luc AZELART, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Roselyne GUILBERT, David DAMBRUNE, Adrien DILLY, Joseph CARLIER.

Etaients absents : Etienne DILLY procuration à Adrien DILLY

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
29 JAN. 2024

Secrétaire de séance : Adrien DILLY

Assistait également : Céline COQUET et Angélique BROUSSART

Délibération n°1/2024 : Délibération décidant la création d'un poste de rédacteur territorial

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du pas-de-calais N°062231001236489 du 26/10/2023,

Vu la candidature de Madame Angélique BROUSSART en date du 11 décembre 2023,

Vu la délibération 14/2023 du 22 novembre 2023 de la commune de DOHEM décidant la création d'un poste d'adjoint administratif à titre permanent,

La séance ouverte, Luc AZELART expose au conseil que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suite à la demande de mutation de Madame Céline COQUET, son remplacement est nécessaire à compter du 1er février.

Par délibération en date du 22 novembre un poste d'adjoint administratif à titre permanent a été créé.

Madame BROUSSART ayant satisfait à l'entretien d'embauche en date du 16 décembre, il s'avère que son recrutement doit être fait sur un poste de rédacteur.

En effet, Madame BROUSSART, est actuellement en disponibilité, de la fonction publique hospitalière, du grade [redacted]

Afin de nommer cet agent sur ce grade, Monsieur Luc AZELART propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet et de fermer le poste d'adjoint administratif à titre permanent créé par délibération en date du 22 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à titre non-permanent à compter du 1er janvier 2024, le temps de la formation de Madame BROUSSART, en doublon avec Madame COQUET.

Le poste deviendra permanent à compter du 1er février 2024.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 23/01/2024
et publication le 24/01/2024

Dohem, le 23/01/2024

Pour Le Maire empêché,

Le 3ème adjoint
Luc AZELART

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
29 JAN. 2024

Pour Le Maire empêché,

Le 3ème adjoint,
Luc AZELART

MAIRIE DE DOHEM
62380

MAIRIE DE DOHEM
62380